

Tuto pour effectuer des demandes de prise en charge ATLAS

1 : Se connecter à votre compte MyAtlas

Lien : <https://myatlas.opco-atlas.fr/>

Informations à compléter : identifiant et MDP

myAtlas

Se connecter

Vous êtes un nouvel utilisateur MyAtlas ? [Créer un compte](#)

Compte d'utilisateur
xyz@example.com

Mot de passe
Mot de passe

CONNEXION

Mot de passe oublié ?

2 : Cliquer sur l'encart myAtlasentreprise

Simplifier mes démarches et suivre mes dossiers



3 : Cliquer sur Développement des compétences

Sur la barre latérale gauche

Accueil

Alternance

Développement des Compétences

Conseil RH

Stratégie +

Mes Dossiers & Contrats

Mes Factures

Mes Règlements

Accueil

Mes accès rapides [Gérer](#)

Toutes mes données (depuis le 26/01/2022)

Saisir un contrat de professionnalisation

Saisir un contrat d'apprentissage

Visualiser mes dossiers accordés

Visualiser mes dossiers brouillon

Mes Dossiers

0 DOSSIERS INCOMPLETS

0 DOSSIERS EN COURS

> Tous mes dossiers

Mes Factures

0 FACTURES INCOMPLÈTES

0 FACTURES EN COURS

> Toutes mes factures

4 : Cliquer sur Nouvelle demande de prise en charge

Développement des compétences

Voir mes rapports

Nouvelle demande de prise en charge

Afficher pour :

Tous Action Collective campusAtlas Contrat de chantier Plan de développement des compétences

Validation des acquis de l'expérience

MES DONNÉES DEPUIS LE 26/01/2022 SUR MES DATES DE DÉBUT DE FORMATION [Gérer](#)

DOSSIERS BROUILLON

0

DOSSIERS ACCORDÉS

0

DOSSIERS INCOMPLETS

0

Besoin d'aide ?

Consultez notre FAQ pour trouver rapidement les réponses à vos questions ou contactez-nous

> Voir la section aide

5 : Sélectionner le dispositif de votre choix

Nouvelle demande de prise en charge ^

 Action Collective campusAtlas

 Contrat de chantier

 Plan de développement des compétences

 Validation des acquis de l'expérience

Plan de développement des compétences :

Pour les entreprises de moins de 11 salariés :

Budget : 2 quotas par an

Description d'un quota :

- Si formation en inter-entreprises : prise en charge de 50€/heure de formation dans la limite de 35 heures.
- Si formation en intra-entreprise : prise en charge de 140€/ heures de formation dans la limite de 35 heures (à partir de 2 participants)

+ Bonus innovation : si formation de plus de 14 heures ou plus en lien avec le climat/ la biodiversité une prise en charge de 1500€ maximum s'ajoute.

Pour les entreprises de 11 à 299 salariés :

Budget : 3 quotas par an

Description d'un quota :

- Si formation en inter-entreprises : prise en charge de 50€/heure de formation dans la limite de 35 heures.
- Si formation en intra-entreprise : prise en charge de 140€/ heures de formation dans la limite de 35 heures (à partir de 3 participants)

+ Bonus innovation : si formation de 14 heures ou plus en lien avec le climat/ la biodiversité une prise en charge de 1500€ maximum s'ajoute.

Effectuer une demande via le « Plan de développement des compétences »

Dépôt dossier Plan de développement des compétences

Employeur

Sélectionnez l'établissement

Rechercher par raison sociale, SIRET, commune... (3 caractères minimum)

Raison sociale * SIRET *

Adresse

Appartement Bâtiment

N° et voie * Lieu dit / BP

Code postal * Commune *

Rechercher Rechercher

La validation de cette étape déclenche la création d'un dossier brouillon, qui pourra être complété ultérieurement.

Annuler Initier un dossier

Suivi des étapes

Employeur

Formation

Salarier

Pièces

Récapitulatif et envoi

Délai de traitement

12 jours

Délai moyen pour une première analyse de votre dossier. (dernière mise à jour le 08/12/2022)

Ma boîte à outils

Baromètre des prix

1. Sélectionner votre établissement.
Une fois sélectionné, toutes les cases grises seront automatiquement complétées.

2. Cliquer sur Initier un dossier

3. Compléter les informations demandées sur l'organisme et la formation

- S'agit-il d'un organisme de formation interne ? Oui / Non (s'il s'agit d'un organisme comme le nôtre par exemple, il faut répondre non)
- Choix de l'organisme de formation : il faut faire une recherche à partir du numéro de SIRET de l'organisme. Normalement les organismes disposant de la certification QUALIOP1 sont enregistrés. Une fois l'organisme sélectionné, les informations obligatoires le concernant sont automatiquement complétées.
- Paiement direct par l'OPCO à l'organisme : Si oui : l'OPCO paie les frais pris en charge directement à l'organisme de formation et l'organisme vous facturera le montant restant à votre charge (s'il en reste un). Si non : l'OPCO vous paie les frais pris en charge et l'organisme vous facturera la totalité de la formation.
- Intitulé du stage
- Niveau visé : souvent niveau 9, impossible à définir.
- Durée
- Date de début de la formation : 1^{er} jour de la formation
- Date de fin de la formation : dernier jour de la formation
- Coût pédagogique total HT
- Type de formation :
 - Ext Intra : formation intra-entreprise (l'organisme forme uniquement votre société, dans vos locaux, aux dates choisies ensemble).
 - Ext Inter : formation inter-entreprises (l'organisme organise la formation dans ses locaux, à des dates précises, avec plusieurs participants de différentes entreprises).
- Formation certifiante : Oui/Non
- Catégorie d'action
- Objectif

Une fois ces informations complétées, cliquer sur suivant

4. Compléter les informations sur les stagiaires

- Fonction recherche : entrer le nom du participant. S'il existe le sélectionner, s'il n'existe pas sélectionner « Nouveau »
- Si nouveau compléter les informations obligatoires concernant le salarié :
 - Nom
 - Nom de naissance
 - Prénom
 - Sexe
 - Date de naissance
 - N° de sécurité sociale
 - Email
 - Travailleur handicapé
 - Statut
 - Contrat
 - Niveau de formation
 - Date d'entrée dans l'entreprise
 - Dont heures FOAD (si la formation est effectuée totalement ou partiellement en visioconférence ou e-learning vous devez indiquer le nombre d'heures ici)
- Si la demande de prise en charge concerne plusieurs salariés, il faut cliquer sur « Ajouter un stagiaire » en bas à gauche.
- Répéter l'opération autant que nécessaire puis cliquer sur suivant.
- Ajouter les pièces au dossier
 - Une convention de formation ou un devis
 - Le programme de formation
- Cliquer sur suivant puis valider votre envoi.